

Modalités de sélection

« Candidatures passerelles »  
Pour la rentrée 2023

**À l'Institut de Formation en  
Masso-kinésithérapie**

Du CHU Rouen Normandie

## MODALITES DE SELECTION

Conformément à l'article 25 de l'Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute peuvent postuler :

### 1. Les titulaires d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'État d'infirmier
- Diplôme d'État de pédicure-podologue
- Diplôme d'État d'ergothérapeute
- Diplôme d'État de psychomotricien
- Diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique
- Certificat de capacité d'orthophoniste
- Certificat de capacité d'orthoptiste
- Diplôme de formation générale en sciences médicales
- Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- Diplôme de formation générale en sciences odontologiques
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

### 2. Les titulaires d'une licence dans les domaines suivants :

- Sciences
- Sciences mention sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)
- Technologies
- Santé

### 3. Les titulaires d'un diplôme de grade master.

#### **A l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie du CHU Rouen Normandie, la sélection comprend :**

- Une étude approfondie du dossier universitaire, du curriculum vitae et de la lettre de motivation du candidat

Pour les candidats dont le dossier est retenu :

- Une épreuve orale se déroulant devant un jury constitué du directeur, d'un membre de l'équipe pédagogique et d'un professionnel de terrain. Cette épreuve cherche à évaluer les capacités du candidat pour entreprendre la formation, ainsi que ses motivations pour l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute.

#### **Nombre de places**

Le nombre de places accessibles pour l'année universitaire 2023-2024 pour les candidats passerelles est de **3**.

## INSCRIPTION

**Jours et heures d'ouverture du secrétariat de l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie**  
**Du lundi au vendredi de 08h30 à 16h00**

**☎ 02-32-88-56-18 ou 02-32-88-19-49 ou 02-32-88-00-71**

### FORMALITES A ACCOMPLIR POUR VOTRE INSCRIPTION

**Le dossier complet doit être envoyé par voie postale uniquement entre**

**Le 15 décembre 2022 au 21 janvier 2023**

A l'adresse suivante :

*Espace Régional de Formation des Professions de santé  
Institut de Formation en Masso-kinésithérapie  
(Service : Dossier passerelle)  
14, rue du Professeur Stewart  
76042 Rouen Cedex*

Le dossier devra être constitué de :

- La demande d'inscription ci-jointe, dûment complétée, datée et signée par le candidat
- Une photocopie du diplôme (**validé**) justifiant votre démarche
- Copie du dossier de scolarité comportant les notes et le détail des études avec les intitulés des UE
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un certificat médical délivré par un médecin attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute
- 1 grande enveloppe autocollante format A4 libellées au nom et à l'adresse du candidat affranchie pour 50g
- 1 copie **lisible, recto-verso**, d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport seulement en cours de validité)
- Un virement d'un montant de 80€**, correspondant aux frais de constitution de dossier. Vous trouverez le RIB de la Régie de l'ERFAPS du CHU Rouen Normandie ci-dessous.

Merci de préciser les informations suivantes dans le libellé du virement :

« **Dossier passerelle IFMK - NOM + Prénom du candidat** »

**Attention : quel que soit le résultat ou le motif d'absence aux épreuves, les frais de dossier ne seront pas remboursés et tout dossier incomplet sera rejeté.**

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	76000	00002003306	10

Domiciliation
TPROUEN

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1760	0000	0020	0330	610
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte :  
REGIE ESPACE REGIONAL FORMATION  
ERFAPS  
ERFAPS  
14 RUE JACQUES STEWART  
76000 ROUEN

## RESULTAT

Le jeudi 16 mars 2023 à 14h00, les résultats seront :

- Affichés à l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé
- Communiqués par courrier à chaque candidat
- Mis en ligne sur le site internet de l'IFMK - CHU Rouen Normandie pour les candidats ayant donné leur autorisation

Pour les candidats admissibles, l'entretien de sélection se déroulera début avril 2023 (sous réserve de modification).

**DEMANDE D'INSCRIPTION « PASSERELLES » 2023  
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE**

**ATTENTION**

**Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner ultérieurement l'invalidation de cette inscription  
Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet**

**N.B. : Ecrire lisiblement**

Nom : ..... Nom de jeune fille : .....  
Prénoms : .....  
Sexe : ..... Date de naissance : ..... Lieu : ..... Dept : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....

*(Votre convocation ainsi que vos résultats vous seront envoyés à cette adresse)*

Téléphone : Fixe : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....

Je sollicite mon inscription à la sélection d'entrée de l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie du CHU Rouen Normandie et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A cet effet, lors de la publication des résultats, j'autorise l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie du CHU Rouen Normandie à faire apparaître mon nom et prénom sur le site internet :  
**(Cochez obligatoirement l'une des deux cases)**

OUI

NON

Fait à :

Le :

Signature :